



**HAL**  
open science

## Post-face Être esclave. Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle

Myriam Cottias

► **To cite this version:**

Myriam Cottias. Post-face Être esclave. Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle. La Découverte. Être esclave. Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle, pp.291-295, 2019, La Découverte-Poche, 978-2-348-04568-4. hal-02270022

**HAL Id: hal-02270022**

**<https://hal.science/hal-02270022v1>**

Submitted on 23 Aug 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catherine Coquery-Vidrovitch et Éric Mesnard

*Être esclave. Afrique-Amériques, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*

Poche

Postface

Myriam Cottias

Il faut remercier Catherine Coquery-Vidrovitch et Éric Mesnard de livrer au public un ouvrage qui, à la fois, fait le point sur les recherches sur l'esclavage et qui, dans le même temps, adopte un positionnement reflétant les plus récentes recherches historiographiques. En effet, depuis quinze ans, les chercheurs se sont de plus en plus intéressés non plus au système de l'esclavage mais aux esclaves en tant que personnes soumises à un système de violence et de contraintes extrêmes. Il ne s'agit plus de quantifier les flux de traite des captifs et des esclaves d'Afrique déportés vers les Amériques, de mesurer leurs taux de mortalité et de natalité, de vérifier les taux de croissance de population sur les plantations, mais de chercher à aller au plus proche des individus mis en esclavage. Toutes les sources ont été convoquées et analysées à nouveaux frais par les historiens. Les archives ont été scrutées pour retrouver l'*agency*, la « capacité du sujet à agir », et la subjectivité des esclaves. À travers l'analyse des documents juridiques et infra-juridiques, par exemple, des témoignages, des « voix d'esclaves » ont été retrouvées, malgré le formalisme de ces témoignages encadrés par la loi. Aux récits célèbres de vie d'esclaves comme celui de Gustavo Vassa ou encore Mahommah Gardo Baququa, se sont ajoutés ceux de personnes qui n'ont pas laissé d'écrits. Grâce aux fonds d'archives internationales, des destins ont été reconstruits au travers d'une microhistoire des subalternes. Comme le montrent si bien Catherine Coquery-Vidrovitch et Éric Mesnard, des parcours transatlantiques, intra-africains ou dans l'océan Indien et jusqu'en Asie, de personnes mises en esclavage ont été révélés. La reconstitution de ces destins rassemblés en *biographical turn* a construit une nouvelle « bibliothèque des situations d'esclavage » en montrant l'écart entre une histoire normative de l'esclavage et celle des expériences de l'esclavage où la « ruse » du sujet coexiste avec la violence inouïe et la domination radicale. Finalement, des changements conceptuels et sémantiques importants ont eu lieu, comme celui, par exemple, de cantonner l'emploi du terme « esclave » à l'expression d'un statut civil – inique – et à préférer les termes « *enslaved* », « *enslaved people* » ou « esclavisé » afin de dissocier le statut civil de l'être et de l'individu ; la résistance et les révoltes – mineures ou radicales –, les avortements, les empoisonnements ou les homicides témoignant de la nécessité de rendre hommage à la force de l'humain.

Dans la pensée abolitionniste européenne, les émancipations politiques de l'esclavage – par les États ou la révolution de Saint-Domingue/Haïti opérée par les esclavisé·e·s – étaient le point d'aboutissement d'un phénomène condamné par la morale. C'était l'acmé d'une séquence historique qui marquait l'entrée de la volonté occidentale d'un monde unifié par l'idée de la liberté. Cependant, quelle qu'ait pu être le niveau d'organisation de ce passage de l'esclavage à la liberté, les expériences construites dans le passé ont été un frein aux changements radicaux pour les esclaves attachés à la terre, – c'est-à-dire ceux qui furent principalement concernés par l'abolition de l'esclavage le 27 avril 1848, pour la France. Dans

l'Atlantique, 68 % pour la Guadeloupe, 67 % pour la Guyane, 60 % pour la Martinique, 58 % pour la Réunion. Les négociations entre les forces en présence étaient inscrites au cœur du mécanisme d'élaboration de l'émancipation. Pour la Grande-Bretagne, cela explique que l'abolition de l'esclavage prévue par l'*Abolition bill* du 8 août 1833 devait intervenir après la mise en apprentissage d'une durée de six ans pour les esclaves de terre. Elle a finalement été proclamée le 1<sup>er</sup> janvier 1838, soit deux ans avant le terme prévu. Les planteurs français, eux, quoique s'attendant à cette décision depuis les années 1830 (pendant lesquelles les modalités d'abolition ont été discutées) n'ont admis cette échéance que sous l'engagement du paiement d'une indemnité pour la perte de la propriété des esclaves ; la radicalité de l'annonce de l'émancipation a été suivie de lenteurs dans son exécution. L'un des membres du gouvernement, Armand Marrast, ne signe le décret qu'en septembre 1848 – ce qui fit dire à Victor Schoelcher, artisan de cette décision : « En vérité, je ne croyais pas qu'il serait si long et si difficile de tuer l'esclavage sous la République. » Ces mécanismes de survivance de pratiques sociales et politiques, de continuités de hiérarchies socioraciales, n'ont pas été déconstruits par des décrets et sont restés dans les esprits ainsi que les représentations qui y sont attachées.

Abolition de l'esclavage et liberté ont acquis par l'Atlantique une dimension impériale, elles en sont même des ressorts en 1884-1885, lors du Congrès de Berlin qui marque le partage de l'Afrique entre les puissances occidentales. C'est au nom des valeurs expérimentées dans l'Atlantique et sur leurs résultats probants quant à la possibilité d'amener à la civilisation les anciens esclaves grâce à l'émancipation que les attributions de souveraineté impériale ont été faites. Je ne reviendrai pas sur cette histoire fort bien décrite dans ce livre, mais il faut souligner combien les décisions politiques ont semblé obéir à des principes qui n'étaient pas relayés par des pouvoirs comme la justice et qu'elles ne provoquaient pas adhésion (si ce n'est chez les principaux concernés) et transformation des relations sociales par les anciens propriétaires d'esclaves. Quel que soit le lieu ou la période, cette grammaire abolitionniste s'est heurtée à ces freins qui résultaient des expériences passées. Pour cette raison, entre autres, les textes de droits internationaux qui ont validé la répression de la traite (Congrès de Vienne en 1815 sur l'abolition de la traite, Société des Nations en 1926 réprimant la traite...) ont été inégalement appliqués. On le sait, l'esclavage n'a pas été aboli mécaniquement par les puissances européennes en Afrique (dans le Haut-Sénégal, la population servile représentait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle entre 30 et 40 % de la population totale, voire 60 % dans certaines régions) ; la relation esclavagiste, multiforme, a été tout au plus contrariée jusqu'à la loi de 1905, pour la France, sur le travail forcé. Les volontés plastiques de l'Hexagone (dépendante de ses intérêts économiques dans les colonies) n'ont lutté que progressivement contre les pratiques de l'esclavage en Afrique. Et ce d'autant plus que s'il y avait universalité de la domination et de la violence extrême, il y avait différentes formes d'esclavages, antérieures à la colonisation mais aussi postérieures. Et sans doute aurait-il été, dès cette époque, plus pertinent de considérer non pas « l'esclavage » mais « les esclavages ». L'utilisation d'un singulier ne semble en effet que renvoyer à un phénomène qui ne peut se résumer qu'à la domination.

Or l'histoire montre que l'esclavage atlantique n'est pas l'esclavage antique (même si une matrice juridique a été adaptée), que l'esclavage en Afrique a plusieurs formes et qu'il a été transformé au cours de l'histoire comme l'a montré Paul E. Lovejoy dans son célèbre livre

*Transformation in Slavery. A history of Slavery in Africa.* Avec la traite atlantique et la demande européenne, la recherche d'esclaves a été renforcée ; avec l'abolition de la traite européenne, le marché des esclaves s'est redéployé et l'esclavage est devenu indispensable à la production économique interne à l'Afrique. Puis il s'est à nouveau transformé dans certaines régions pour perdurer jusqu'à nos jours.

Sous la forme d'esclavage « moderne » – qu'il serait plus exact de qualifier de « contemporain » puisque nous parlons de l'esclavage aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles –, 40 millions d'esclaves, de personnes sur lesquelles s'exercent la manifestation des attributs de propriété sont encore nos contemporains et suivent les routes anciennes de commerce et de marchandisation d'êtres humains. Il a fallu une vidéo partagée sur les réseaux sociaux (exposant la vente aux enchères d'êtres humains en Libye en 2017) pour que subitement l'opinion internationale s'émeuve. Des réseaux criminels prospèrent en s'appuyant sur les mouvements migratoires liés aux conflits, au climat ou à la survie économique. Plus de 150 milliards de dollars sont générés par ces processus. Ailleurs, comme en Mauritanie, l'esclavage, quoiqu'officiellement aboli, perdure dans les pratiques avec une dénonciation qui émerge car des associations d'esclaves s'organisent. Le Code noir de 1689 est considéré comme un crime contre l'humanité par certaines associations. Mais il y a d'autres législations déshumanisantes. Le « Code noir mauritanien », le Murtazā du juriste malékite al-Khalid, qui définit le statut des esclaves et pose une équivalence entre la couleur « noire » et leur statut, a été brûlé le 27 avril 2012 par le militant abolitionniste Biram Dah-Abeid pour dénoncer la persistance odieuse des situations d'esclavage et la nécessité d'un changement radical de cette société.

Cependant, ces éléments historiques et contemporains ne font pas cause commune ; il n'y a pas d'enseignements ou de mémoires tirés du passé pour penser le contemporain. Pour l'esclavage condamné par la Loi Taubira de 2001 (reconnaissance de la traite et l'esclavage atlantique et dans l'Océan Indien comme crimes contre l'humanité dans l'article 1) et la Conférence contre le racisme et les discriminations raciales de Durban (2001), c'est précisément le racisme dans les sociétés contemporaines d'Europe et des États-Unis qui doit être combattu. À cette aune, le combat contre l'esclavage contemporain semble être de l'ordre de la rhétorique, pratique et facile dans les discours commémoratifs de l'abolition de l'esclavage ; il n'établit pas de lien entre le passé et le présent et il ne signifie pas la transmission concrète de la flamme de la liberté qui brillerait pour tous les asservis de la terre. Il ne signifie pas non plus le combat pour la réduction du fossé mondiale entre la très grande richesse et l'extrême pauvreté. Pourtant, ne faut-il pas conserver cette utopie, indéfiniment ?